

AMAP d AIGREFEUILLE sur MAINE

Contrat Volailles 1^{er} semestre 2024



Le présent contrat est passé entre :

Le consomm'acteur,
Nom Prénom :

et **Le producteur,**
La Ferme du Vigneau
Cédric RETOURS
17 le vigneau
44330 La Chapelle Heulin
Activité hébergée par la CIAP
Tel : 06 02 13 95 61
Mail : lafermeduvigneau@outlook.fr

Adresse :

Tel :

Mail :

Distribution : Local football, route de la chapelle, le jeudi de 18h30 à 19h30 aux dates indiquées

Référente : Julie Troger, trogerquery@wanadoo.fr, 06 65 59 91 13

Paieement en 1 ou 6 chèques maximum à l'ordre de La Ferme du Vigneau

Date	Poulets		Sachet de découpe	Rillettes	Total général
	Petit (≤2 Kg)	Gros (>2Kg)	~ 700g	Pot de 200g	
25/01/24					
22/02/24					
28/03/24					
11/04/24					
23/05/24					
20/06/24					
Total	... X 21.00€ X 24€ X 11€	...X 7.90€	
Soit	€	€	€	€	€

La quantité commandée peut varier d'un mois à l'autre tout en respectant un montant minimal de 11 €.

Une régularisation a lieu à la fin du contrat pour ajuster le prix payé aux quantités livrées sur la base des tarifs suivants :
 12.00 €/kg pour les poulets
 18,90€/kg pour le sachet de découpe (1 cuisse + 1 filet avec aile de poulet)
 Le solde final est : soit reporté sur le contrat suivant, soit dédommagé (sous forme d'argent ou de découpes de volaille) si le contrat n'est pas renouvelé.

Le consomm'acteur/la consomm'actrice s'engage en son nom à :

- **Régler d'avance** l'achat de produits correspondant à une part de la production du paysan sur la durée du contrat.
- **Participer** dans la mesure de ses possibilités **au bon fonctionnement** et à **la vie de l'AMAP** (visite de ferme, animations diverses, ateliers pédagogiques et de soutien au producteur, ...)
- **Récupérer** (ou faire récupérer) **son panier** à l'endroit et à l'heure convenus. En cas de non retrait, aucun remboursement ne sera effectué et les paniers non récupérés seront partagés par les permanents de distribution
- Venir chercher son panier avec ses propres récipients (**prévoir une glacière ou un sac isotherme pour une meilleure conservation du produit**) afin d'éviter la surconsommation d'emballage, les volailles étant livrées prêtes à cuire, dans un sac biodégradable sur lequel le producteur a tamponné son numéro d'identification et stipulé la date limite de consommation
- **Reconnaître et accepter** les risques liés aux **aléas de la production** (intempéries, ravageurs, maladies...).
- Reconnaître, qu'ayant acheté la production à l'avance, il/elle est propriétaire des volailles dès leur sortie de la ferme. Cela implique que la responsabilité du producteur vis-à-vis de ces mêmes volailles n'est engagée :
 - ni durant leur transport (transport qui se réalise en condition réfrigérée : glacières à +4°C),
 - ni durant la distribution des volailles dans un contenant à la charge du consomm'acteur,
 - ni par la suite.

Le producteur s'engage à :

- Approvisionner les consomm'acteurs en volailles en quantité et qualité suffisantes, les aléas de production pouvant engendrer des manques à certaines périodes.
- **Etre présent aux moments des distributions** et **informer en totale transparence** les consomm'acteurs sur ses savoir-faire, pratiques, contraintes économiques (fixation du prix moyen annuel du panier), écologiques (méthodes agro-écologiques), et sociales (travail/revenu...) au moyen, notamment, d'un bilan de saison et d'une visite de ferme annuels ainsi que de tous autres supports pédagogiques qu'il jugera utile (« feuille de chou », ateliers pédagogiques à la ferme, ...)
- Mener son exploitation dans un esprit de respect de la nature et de l'environnement. L'alimentation des volailles est d'origine biologique ; la totalité des terres et produits de La Ferme du Vigneau est certifiée BIO depuis janvier 2021.

Le producteur :

La Ferme du Vigneau
Cédric RETOURS

Le consomm'acteur

(nom, prénom, signature)

Fait le en **deux** exemplaires originaux